



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GESTION NUMERO 3
DU 21 NOVEMBRE 2022**

Liste des présents:

Membres avec voix délibérative:

- M. François ALLAIN, personne qualifiée, Président,
- Mme Marija RADIC, parent élue, Vice-présidente,
- M. Olivier BRESSARD, parent élu, Trésorier,
- Mme Leila SEGHIER, Vice-Trésorière,
- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels, vice secrétaire
- Mme Muriel BERGEON-COURTOIS, parent élue,
- M. Nathanaël TILLY, parent élu,
- M. Roland JANKOVIC, parent élu,

Membres avec voix consultative:

- Mme Christine CHOURRE, Proviseure de l'École Française de Belgrade,
- M. Milan MARTINOVIC, Directeur exécutif,
- Mme Murielle DUCROO, Directrice de l'École Française de Belgrade,
- M. Mehmet MEYDAN, Consul de l'Ambassade de France en Serbie,
- M. Stanislas PIERRET, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,

17h30 début de réunion.

Voix exprimables en début de session : 08



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le président du CG présente l'ordre du jour pour validation. 2 questions ont été rajoutées à l'ordre du jour par le directeur exécutif Monsieur Martinovic.

I. Vote du PV du 20 octobre 2022

Les membres du CG sont invités à voter, le PV du CG n°2 du 20/10/2022.

Décision du comité de gestion:

Votants : 8

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 3

Décision : Le conseil de Gestion valide le procès verbal du 20 octobre 2022.

II. Information sur l'actualité à l'école :

Madame Chourré proviseure, partage des informations sur l'activité de l'école. Elle informe le CG des modalités de la visite du suivi d'homologation qui aura lieu les 13 et 14 décembre. Les 3 inspecteurs qui conduiront la visite, souhaitent avoir la possibilité de rencontrer un certain nombre de membres du conseil de gestion. Le planning est en phase de finalisation et devra recevoir l'accord des inspecteurs mais la plage prévue actuellement est le mardi 13 décembre 17h. Ils rencontreront l'ensemble des acteurs de la communauté éducative durant ces deux journées à l'école. A l'issue de la visite, dont le but pour le ministère de l'Éducation, est de vérifier que les paramètres de l'homologation sont bien respectés dans l'établissement, un rapport sera rédigé et transmis à la commission interministérielle d'homologation dont l'avis définitif sera connu en fin d'année scolaire, voire à la rentrée suivante. La décision peut aller dans le sens de la reconduction de l'homologation, de la mise en probation de l'établissement ou du retrait de l'homologation. Pour rappel, l'AEFE ne travaille qu'avec des établissements homologués, c'est la base de la convention qui nous lie à elle.

Par ailleurs, une partie de l'équipe de direction à assister la semaine dernière au séminaire de l'AEFE. L'objectif 2030, fixé par le Président de la République, de doubler les effectifs du réseau a donné lieu à une travail sur les stratégies qui peuvent être développées dans chaque établissement, avec une mise en avant

ÉCOLE FRANÇAISE DE BELGRADE | FRANCUSKA ŠKOLA U BEOGRADU

PIB : 112534344 | MB : 18378400

Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE | Tél. : 00.381.11 369 17 62

site : www.efb.rs | e-mail : efb.admi@efb.rs

facebook : www.facebook.com/francuskaskola/

instagram : www.instagram.com/ecole_francaise_de_belgrade/



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

de l'importance de la communication autour de l'établissement, pour le faire connaître et attirer de nouvelles familles. Un point d'étape sera fait en 2026 avec pour cette date une ambition d'augmenter de 20 à 25% les effectifs actuels de chaque établissement.

Enfin Madame Chourré rappelle la tenue du conseil d'établissement demain, le 22 novembre à 17h30 et demande s'il est possible à un des membres du CG de remplacer Monsieur Passet qui a quitté ses fonctions. Madame Radic annonce qu'elle remplacera Monsieur Passet. Madame Seghier tentera aussi d'y participer.

III. Revalorisation des salaires

Une demande de revalorisation des salaires pour les employés ayant le salaire le plus faible (Asem, AED et agents) émane du représentant des personnels. M. Bojic explique que dans le contexte actuel d'inflation et malgré l'augmentation générale des salaires effectuée au mois de septembre, leur pouvoir d'achat a baissé. Il propose donc une nouvelle augmentation de 10% pour cette catégorie de personnels, applicable à partir du mois de janvier.

De plus, vu le prix des locations à Belgrade, il semble de plus en plus difficile de recruter des personnes de qualité parlant français, sur ces types de poste, pourtant nécessaires pour l'encadrement de nos élèves. Il faut donc tenter d'être plus attractif et/ou, au moins, conserver le personnel travaillant déjà dans notre structure en augmentant leur salaire afin qu'ils conservent le même pouvoir d'achat.

Le conseil de gestion décide d'analyser d'abord le budget et de reporter le vote sur ladite augmentation à la réunion de décembre.

IV. Présentation de la situation financière de l'établissement

Le Directeur exécutif et le Trésorier partagent des éléments financiers qui seront présentés en AGO à propos de l'atterrissage budgétaire 2022 et le projet de budget pour 2023.

- Atterrissage 2022

Pour l'année 2022, le Trésorier annonce un déficit supplémentaire de 46000 euros par rapport au budget initial suite à l'augmentation de salaires à partir du mois de septembre 2022 et une inflation de 20% du coût de l'énergie.



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- **Projet de budget 2023**

En 2023, nous pouvons déjà anticiper un déficit à 294.000euros suite à une forte augmentation du coût de la masse salariale et une augmentation du loyer. Monsieur Martinovic expose aussi, à son tour, la volonté du bailleur, DIPOS, de relever le prix du loyer, des locaux loués actuellement. Il explique le fort impact que cela va générer sur le budget 2023. En effet, l'Ambassadeur, le Consul, le COCAC, le Président du conseil de Gestion et le Directeur exécutif se sont réunis avec les représentants de DIPOS pour discuter des travaux à réaliser en vue d'être conforme aux normes de sécurité. A cette occasion, le bailleur, DIPOS, a indiqué une volonté d'augmenter le prix de location au mètre carré qui sera très prochainement réévalué.

V. Demande d'aide au fonds de solidarité

Le Directeur exécutif présente une demande faite au fonds de solidarité pour une famille qui perçoit les bourses scolaires à hauteur de 90% du montant des frais de scolarité. La demande est faite pour compléter cette quotité à hauteur de 100%, y compris les frais de cantine.

Il est rappelé que le montant de la bourse est attribué après analyse des revenus perçus par les familles et qu'il existe une voie de recours à faire directement auprès de l'AEFE pour l'évaluation de la quotité avant de faire une demande auprès de l'école.

Il est conseillé de solliciter préalablement le service consulaire de l'Ambassade de France dans le cadre de l'octroi des bourses scolaires car tout élément nouveau, provoquant un changement de situation financière, peut être pris en compte.

En suivant cette démarche, cela permettrait à l'école de ne pas intervenir sur ses fonds propres. L'école, quant à elle, peut proposer un échéancier à la famille.

Pour ce qui est des frais de cantine, il s'agit d'un service annexe et distinct des frais de scolarité. De plus, il existe un régime de panier repas qui permet aux enfants de rester quand même à l'école, en amenant leur propre plat.

La demande sera donc redirigée vers le consulat qui prendra contact avec cette famille.

VI. Questions rajoutées à l'ordre du jour

a/ Monsieur Martinovic fait le point sur le contentieux contre une ancienne employée, perdu en cassation. Tous les revenus, toutes les charges sociales et tous les intérêts moratoires ont été versés. Au total, cela représente environ 350000€ ; avec 250000€ de salaires et 97000€ de charges sociales.

ÉCOLE FRANÇAISE DE BELGRADE | FRANCUSKA ŠKOLA U BEOGRADU

PIB : 112534344 | MB : 18378400

Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE | Tél. : 00.381.11 369 17 62

site : www.efb.rs | e-mail : efb.admi@efb.rs

facebook : www.facebook.com/francuskaskola/

instagram : www.instagram.com/ecole_francaise_de_belgrade/



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Un autre procès, en lien avec le premier, est en cours pour la gestion du contentieux sur la période qui couvre jusqu'à la décision finale du tribunal.

Le Conseil de Gestion réitère sa volonté de régler ce second contentieux à hauteur du montant qui a été alloué au Directeur exécutif.

b/ Monsieur Martinovic partage des informations sur un litige opposant une famille à un enseignant. Il demande au Conseil de gestion de bien vouloir lui donner un mandat pour gérer cette affaire en qualité de directeur exécutif.

Vote: Est-ce que le Conseil de Gestion accorde sa confiance au Directeur exécutif pour la décision qui sera prise le cadre de la commission de discipline concernant le litige qui oppose une famille à un enseignant?

Décision du comité de gestion:

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Décision: le Conseil de Gestion accorde sa confiance au Directeur exécutif pour prendre une décision dans le cadre de cette procédure disciplinaire.

VII. Objectifs annuels du Directeur Exécutif

Étant donné la durée des discussions au sujet des thèmes précédents et l'ajout, par un membre du conseil de Gestion, d'une question relative à la procédure de recrutement des employés, le point sur les objectifs annuels du Directeur exécutif est reporté. Ces objectifs seront fixés par le nouvel conseil de gestion élu.

Fin de la réunion : 19h37.

M. François Allain,
Président du CG

M. Kevin Bojic, Vice secrétaire